

DÉLIBÉRATION D'INTENTION N° DEL-26-012

Projet d'une salle philharmonique pour l'Orchestre national du Capitole de Toulouse

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 05 février 2026.

Le cinq février de l'an deux mille vingt-six, à quatorze heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Maison Sarrat, en salle de réunion, 2 rue de la Charité, 31000 Toulouse.

PARTICIPANTS

Afférents au conseil : 9
Présents : 7
Absents : 0
Procurations : 2
Date de convocation : 30 janvier 2026

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André (visio)
- Mme Brigitte Bec
- Mme Sophie Lamant

Représentant de l'Etat :

- M. Emmanuel Pidoux, DRAC Occitanie, conseiller pour la musique par pouvoir de M. Pierre-André Durand, Préfet

Personne qualifiée :

- M. Olivier Mantei, Directeur général de la Philharmonie de Paris (visio)

Procurations :

- Mme Nicole Yardeni a donné pouvoir à Francis Grass
- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à Mme Brigitte Bec

Assistent à la séance :

- Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole
- Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public

EXPOSÉ

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la construction d'une salle de concert philharmonique adaptée aux besoins de l'Orchestre national du Capitole de Toulouse est envisagée depuis une vingtaine d'années.

Des études approfondies de faisabilité et d'adhésion des riverains ont été réalisées sur le site de l'ancienne Prison St Michel. Ce projet a finalement été abandonné en 2020.

Aujourd'hui, plus encore qu'auparavant, l'édification d'une telle infrastructure s'impose comme un impératif majeur pour Toulouse Métropole et pour l'Etablissement, qui travaillent sur plusieurs options depuis l'abandon du projet de la prison Saint Michel.

Monsieur le Président souhaite présenter à l'assemblée un projet en phase de décision et animer un débat autour de ce sujet, à l'appui d'un support de présentation.

Ainsi, le Conseil d'Administration de l'Etablissement public du Capitole a approuvé :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir débattu,

DÉCIDE

Article 1 :

De réaffirmer l'importance d'un tel projet pour l'Etablissement et s'engage à poursuivre les études conjointement avec Toulouse Métropole.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis GRASS.



Reçu en Préfecture le : 16/02/2026

Publié pour affichage le : 16/02/2026